

Préparer sa succession... Transmettre Se séparer de son métier en douceur

Objectifs : *Définir ses « attentes » et « son projet de vie » pour après l'arrêt de l'activité agricole
Partager ses attentes avec le repreneur ou le remplaçant.*

Nos atouts, nos références : 120 entreprises agricoles ont bénéficié des conseils de nos experts

Contenu de la prestation :

- Ecoute individuelle :
 - Clarifier la problématique, définir les attentes.
 - Si c'est nécessaire et souhaité, écoute des autres membres (dans le cas d'une société).
- Activation des ressources et des stratégies personnelles de réussite.
- Projection et « vision » du nouveau « projet de vie ».
 - Enjeux, conséquences et moyens pour l'équilibre de ce projet.
- Entretien individuel avec l'entrant :
 - Points d'accords, points de blocage
- Entretien Entrant et sortant :
 - Recherche et partage des accords de succession
 - Modalité de mise en place et de fonctionnement.

La méthode s'appuie sur des points d'étapes qui ont pour but de :

- mesurer le niveau d'atteinte des objectifs,
 - identifier les points positifs, les difficultés rencontrées et les pistes de progression
- Remise d'un compte rendu en fin de prestation (ou 15 jours après les 4 premières ½ journées)

Cette prestation est ciblée sur les ressources humaines. Pour finaliser la prise de décision, vous pouvez être amenés à solliciter des compétences complémentaires (juridiques, financières, fiscales...).

Public :

Tous les agriculteurs installés sous forme sociétaire :
Gaec, EARL...

Tous les agriculteurs individuels qui souhaitent céder leur exploitation.

Tarif et conditions de vente sur demande

Responsable produit : Myriam BERTHOMIEU

Intervenant : Myriam BERTHOMIEU Conseiller
Agricole spécialisé en gestion des relations
humaines

Chambre d'Agriculture, Comité de Développement
Agricole du Sud Aveyron 12400 Vabres L'Abbaye
Tel: 05 65 98 16 00
Email : cdasa@aveyron.chambagri.fr

Modalités :
**Prestation
individuelle**

Durée, fréquence :

2.5 jours : 4 séquences d'une ½ journée chacune réparties sur 12 semaines complétées par une ½ journée de suivi de six mois à un an après la prestation

La Chambre d'Agriculture respecte un code d'éthique fondé sur vos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels. Elle est engagée dans une démarche qualité. Vous pouvez consulter le site www.aveyron.chambagri.fr rubrique Démarches qualité pour obtenir plus de détails.